

# Compte rendu de la réunion des formateurs du 24/10/2023

12 personnes présentes.

## Ateliers

Jean-Pierre demande de faire le point sur leur fonctionnement.

Dans l'ensemble cela se passe bien . Suite aux forums des associations quelques nouveaux se sont inscrits dans les ateliers.

Anny précise que dans l'atelier du 16 ème, il y a 16 inscrits dont 4 nouveaux qui ont payé leurs cotisations . Pour l'atelier Peignot Anny a reçu un SMS de Gilda qui lui a dit que le wifi serait rétablie et que le lieu serait réouvert.

Jean-Pierre indique qu'il a été décidé de fermer cet atelier, étant donné que les conditions de fonctionnement n'étaient plus réunies.

Genevieve précise qu'aux termes de la Convention signée avec eux les prestataires peuvent mettre fin à leur collaboration sous réserve d'avertir dans le délai d'un mois . Jean- Pierre va donc le faire rapidement.

Puis, il fait le point sur l'atelier Violet qui est situé au 69 de la rue Violet à la Maison Communale du 15 ème arrondissement. Il a rencontré, avec Bruno et Geneviève C venue reprendre avec plaisir contact avec Ramage, le gardien (le même qu'autrefois lorsque Ramage disposait déjà de cette salle). Celui ci leur a fait visiter les lieux qui ont été rénové.

Jean-Pierre a envoyé un courriel aux apprenants de l'atelier Peignot et à ceux des 15ème ,16ème arrondissements susceptibles de préférer y venir. Le démarrage de l'atelier est prévu pour le **10 novembre 2023**.

S'agissant de Bausset , il y a une convention tacite avec la Paroisse qui loue à Ramage les locaux en contrepartie d'un paiement de 50 € par mois. Mais après la période Covid, celle ci n'a rien demandé. Après échanges, il est prévu que Jean-Pierre reprenne contact avec la Paroisse.

## Flyer

Après l'ouverture de Violet, l'atelier de Bausset le vendredi matin n'aura plus lieu d'être. Compte tenu des changements de lieux évoqués, le flyer Ramage va devenir obsolète. Des rectifications manuscrites ou des stickers correctifs pourraient être envisagés.

Jean- Michel est chargé de se renseigner sur le coût des stickers.

Après discussions , il semblerait préférable et plus simple de faire procéder à un nouveau tirage, sous réserve de réfléchir au préalable à certaines petites modifications afin de moderniser et économiser des frais de gestion. Si elles sont adoptées, il faudra aussi modifier le flyer.

Par exemple, pour le téléphone qui pourrait, le cas échéant, être rattaché à la box avec nouveau numéro et répondeur plus ou moins automatique sur un autre n° de portable etc ...

Après échanges, il est convenu de les mettre à l'étude et de les réexaminer dans une prochaine séance des formateurs.

## Cours

Jean-Pierre fait, ensuite, le point sur les sujets et dates des prochains cours.

Après quelques rectifications sur les thèmes et choix des dates, il est prévu d'actualiser le site Ramage sur les options proposées.

## Questions diverses

Genevieve indique que Ramage depuis longtemps fait partie de l'UIS (Union des institutions sociales du 7ème) et qu'elle participe aux réunions. Avec la Maison des Associations du 7ème un guide de toutes les Associations locales doit être revu.

Elle demande si Ramage souhaite figurer dans le guide avec son objet et accepte de payer à l'UIS la cotisation annuelle de 10 €. Cette proposition est acceptée.

La prochaine réunion aura lieu le 7/11/2023

La séance est levée à 11H45.